

La filière électronique en Bourgogne-Franche-Comté

Juillet 2025

En Bourgogne-Franche-Comté, un peu plus de 8 800 personnes travaillent dans les 147 établissements de la filière électronique, soit près de 1 % des salariés de la région. Dans un contexte européen de renforcement de la filière, les effectifs ont nettement augmenté ces cinq dernières années (+6,1 %). L'emploi salarié permanent progresse de 1,8 % entre décembre 2023 et 2024 tandis qu'il diminue de 0,3 % dans l'industrie. La hausse des effectifs se situe principalement dans l'Yonne, en Côte-d'Or et en Saône-et-Loire.

Bien que l'emploi intérimaire se replie sur un an en 2024, celui-ci croît de 27 % par rapport à décembre 2019. Dans l'industrie, le niveau des effectifs intérimaires de fin 2024 se situe 15 % en dessous de fin 2019.

Cette dynamique de l'emploi se retrouve dans les embauches de salariés (hors intérimaires) qui sont nettement supérieures par rapport à 2022. Un peu plus de six recrutements sur dix s'effectuent sous la forme d'un contrat à durée indéterminée (CDI), soit 16 points de plus que dans l'industrie. Cependant, cette part diminue de 2 points entre 2022 et 2024. Les pratiques d'embauches sont très différentes d'un secteur à l'autre. Les deux tiers des embauches dans la fabrication de composants et de système informatiques, électroniques et optiques sont des CDI alors que ce type de contrat représente seulement 44 % des embauches dans la fabrication de machines spécialisées.

Dans le même temps, les départs de la filière sont moins nombreux en 2024 qu'en 2023. Les démissions, en baisse par rapport aux deux années précédentes, restent le premier motif de départ. Leur part dans la filière électronique est équivalente à l'industrie. En revanche, la proportion de départs à la retraite est plus élevée dans la filière que dans l'industrie.

Enjeux :

La filière électronique rassemble tous les acteurs de la fabrication électronique en France : production de composants électroniques, de connectique ou de circuits imprimés, conception et assemblage de cartes et sous-ensembles électroniques, distribution ou encore édition de logiciels embarqués et d'outils logiciels pour la conception des systèmes électroniques. Elle réalise un chiffre d'affaires de 15 milliards d'euros, mobilise 8 000 chercheurs dans les organismes de recherche publics, et génère 170 000 emplois indirects et 80 000 emplois directs. L'industrie électronique française est traditionnellement répartie autour de pôles régionaux spécialisés : la région Auvergne Rhône Alpes et le Grand Ouest. La filière de l'électronique est irriguée en amont par un tissu dense de laboratoires, écoles et universités dans des domaines d'expertises allant des matériaux de pointe pour la micro-, nano- et optoélectronique à la création et au développement d'outils complexes d'aide à la conception de circuits et de systèmes.

La signature du contrat stratégique de filière a eu lieu en mars 2019, fixant des priorités pour une meilleure structuration, une meilleure visibilité, le financement pérenne et la formation des acteurs de la filière de l'industrie électronique. Dans un contexte géostratégique complexe, et pour sécuriser l'approvisionnement des filières industrielles et stratégiques, l'Union européenne et la France ont décidé de renforcer leur position dans la filière électronique au travers du Chips Act européen, des domaines stratégiques du plan France 2030. Le Chips Act définit une stratégie globale pour l'Union dans le domaine des semi-conducteurs en articulant des objectifs en matière de recherche, d'innovation, d'augmentation des capacités de production, d'accroissement des viviers de compétence et de sécurisation des approvisionnements. Par ailleurs, un nouveau Projet Important d'Intérêt Européen Commune (PIIEC) a été lancé en 2023, le PIIEC Microélectronique et Connectivité. Il prévoit le soutien des États membres à des projets industriels de grande ampleur, pour construire une chaîne de valeur à l'échelle européenne sur des secteurs hautement stratégiques dans le cadre de la réindustrialisation de l'Europe, en particulier de la microélectronique.

Présentation de la filière

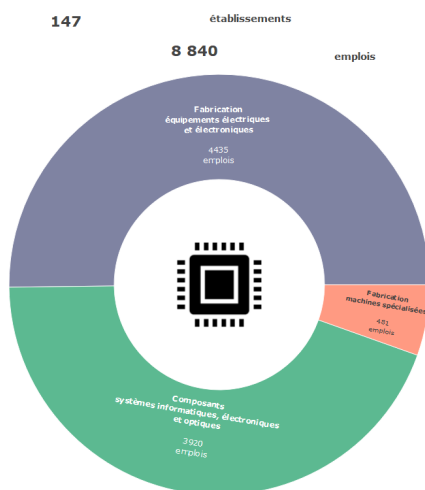
En Bourgogne-Franche-Comté, la majorité des établissements et de l'emploi de la filière électronique s'articule autour de :

- la fabrication d'équipements électriques et électroniques englobant la production de matériel électrique comme les transformateurs, les moteurs électriques, ainsi que les équipements de télécommunications
- la fabrication de composants et de systèmes informatiques, électroniques et optiques incluant la production de semi-conducteurs, de circuits imprimés et de dispositifs optiques,
- et la fabrication de machines spécialisées comprenant la fabrication de machines pour des applications spécifiques, telles que les équipements médicaux, les machines-outils et les équipements de production industrielle.

La filière comptabilise 147 établissements. Elle compte peu de gros établissements. Parmi eux figurent des établissements relevant d'entreprises mondialement connues comme Flowbird (systèmes de billetterie et de stationnement intelligents), Schneider Electric (spécialisé dans la gestion de l'énergie et les automatismes), Safran Electronics & Defense (solutions en optronique, avionique, électronique).

La filière électronique est particulièrement implantée dans la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole, la Métropole de Dijon et la communauté d'agglomération du Grand Sénonais.

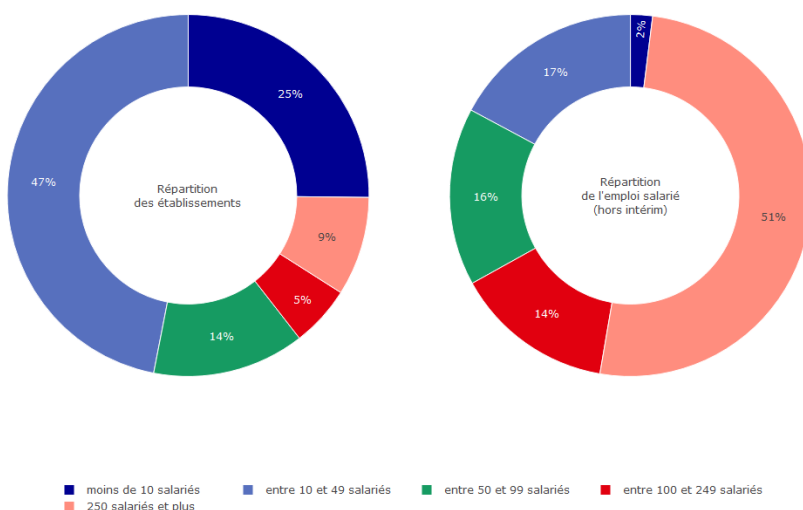
Schéma de la filière



Les établissements employeurs

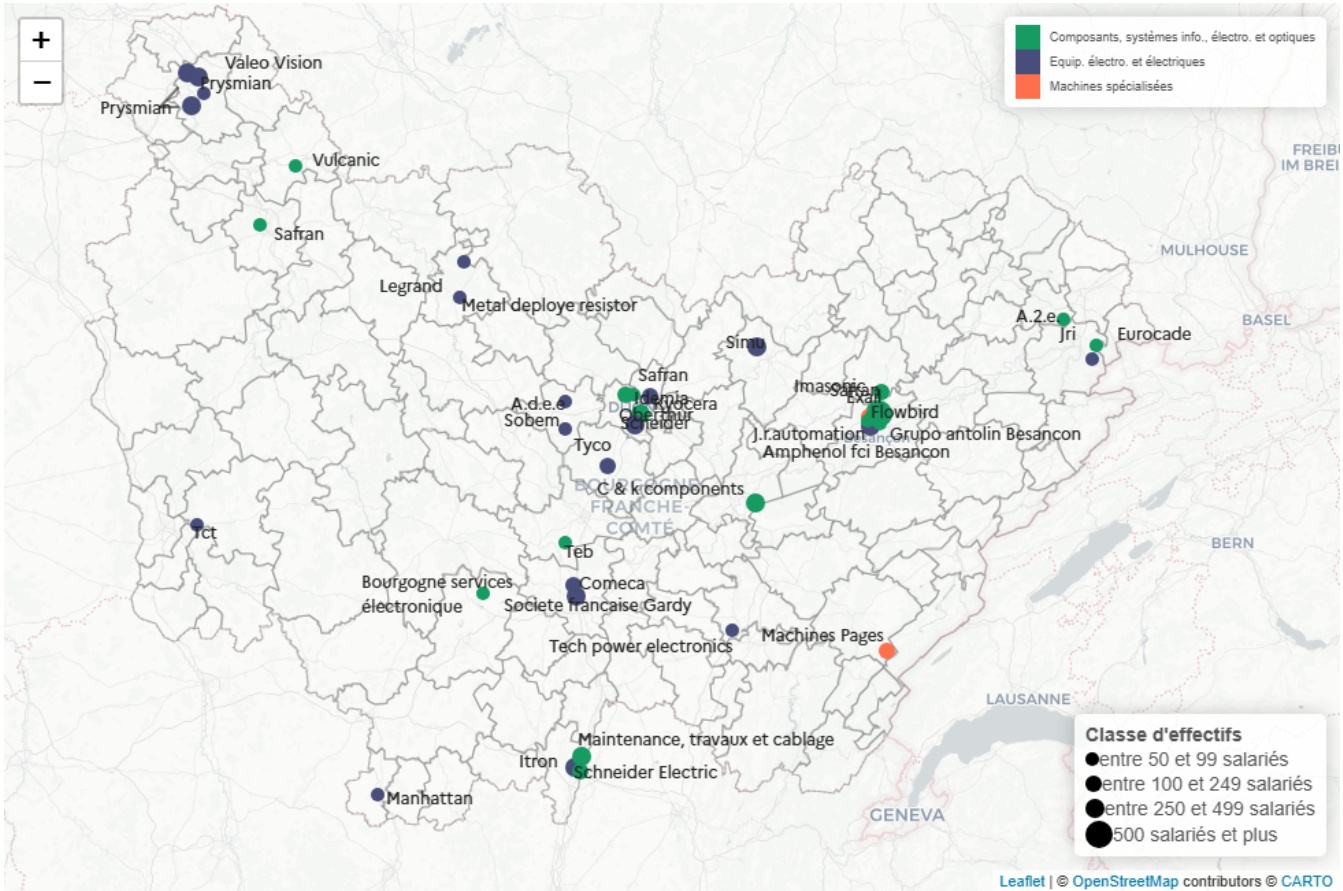
Les établissements de la filière électronique sont majoritairement de petite à moyenne taille. En décembre 2024, **69 établissements** emploient entre 10 et 49 salariés. Ils représentent **47 %** des établissements employeurs et **17 %** de l'emploi salarié du secteur. Une grande partie des salariés travaille donc dans un nombre réduit de plus grands établissements, ce qui suggère une concentration de l'emploi dans quelques grands établissements.

Graph 1 | Taille des établissements



Source : Dares, données à fin décembre 2024

Carte 1 par Epci | Principaux employeurs de la filière - Plus de 50 salariés



Source : Dares, données à fin décembre 2024

Un important recours à l'intérim

Fin décembre 2024, l'intérim représente environ 14 % des emplois salariés, soit 4 points de plus que dans l'industrie. En décembre 2022, les effectifs de la filière ont dépassé ceux de décembre 2019 grâce à la création d'emplois permanents et à un recours à l'intérim représentant 13 % des emplois. Après 2023, l'intérim diminue mais reste supérieur de 27 % par rapport à son niveau de 2019, tandis que dans l'industrie, il est inférieur de 15 %.

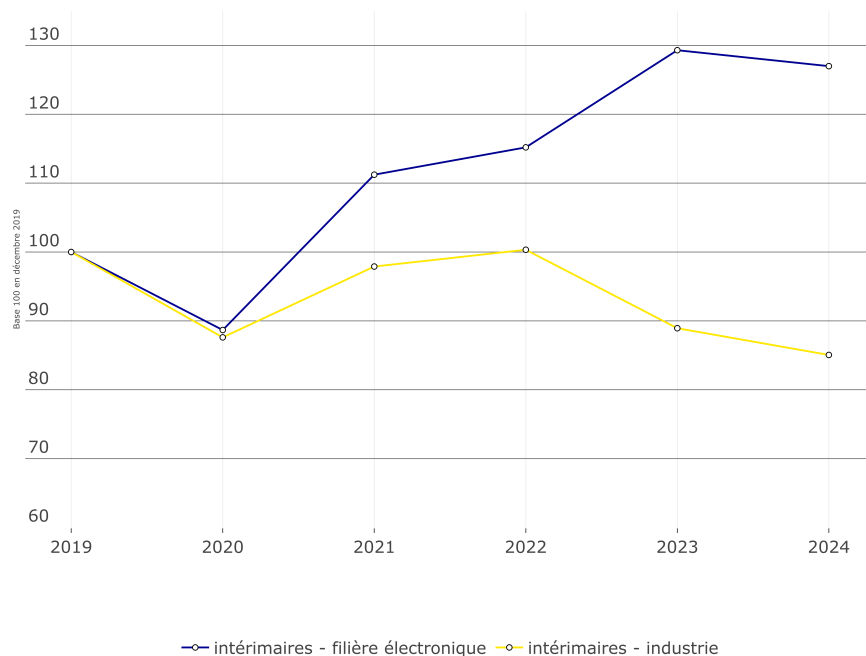
Graph 2 | Evolution de l'emploi salarié et du recours à l'intérim dans la filière électronique



Source : Dares, données à fin décembre

Lecture : Fin décembre 2024, la filière électronique emploie **10 230** salariés. La part des intérimaires dans la filière représente **14 %** des emplois salariés.

Graph 3 | Evolution des effectifs intérimaires dans la filière électronique



Source : Dares, données à fin décembre

Lecture : Entre décembre 2019 et décembre 2024, le nombre d'intérimaires augmente de 27 %.

Le recours à l'activité partielle

Les informations sur le **recours à l'activité partielle** ont un intérêt pour le suivi de la conjoncture car :

- Ce dispositif vise à éviter les licenciements économiques (**protection de l'emploi**) et à adapter les heures travaillées aux variations de l'activité des entreprises (**flexibilité du travail**). Le suivi de la consommation d'activité partielle permet de quantifier les effets de ces variations d'activité sur l'emploi, ce qui vient enrichir les constats qui peuvent être faits sous l'angle de l'emploi.
- Les **autorisations d'activité partielle** permettent d'avoir une **vision prospective** sur la santé économique des entreprises car elles traduisent les anticipations des employeurs sur l'activité à venir. Lorsque les établissements d'un secteur d'activité rencontrent des difficultés, les autorisations d'activité partielle progressent. Quand la situation s'améliore, elles diminuent.

Suivi de la consommation d'activité partielle

Guide de lecture : Un recours important au dispositif se traduit par :

- Une **augmentation** du nombre de **salariés indemnisés** au titre de l'activité partielle.
- Une **part significative de salariés indemnisés** au moins égale à ce que représente la filière dans l'emploi total de la région.
- Une augmentation du **taux de consommation** rapport entre heures consommées/ heures autorisées.

Au 4e trimestre 2024, le recours à l'activité partielle est inférieur à celui enregistré au 2e trimestre 2023. D'après les données provisoires, le nombre de salariés indemnisés diminuerait : en moyenne, près de **19 salariés** auraient été placés en activité partielle pour un total de **2 555 heures** indemnisées (soit environ **6 emplois** en équivalent temps plein).

Tableau 2 | Indicateurs de suivi mensuel

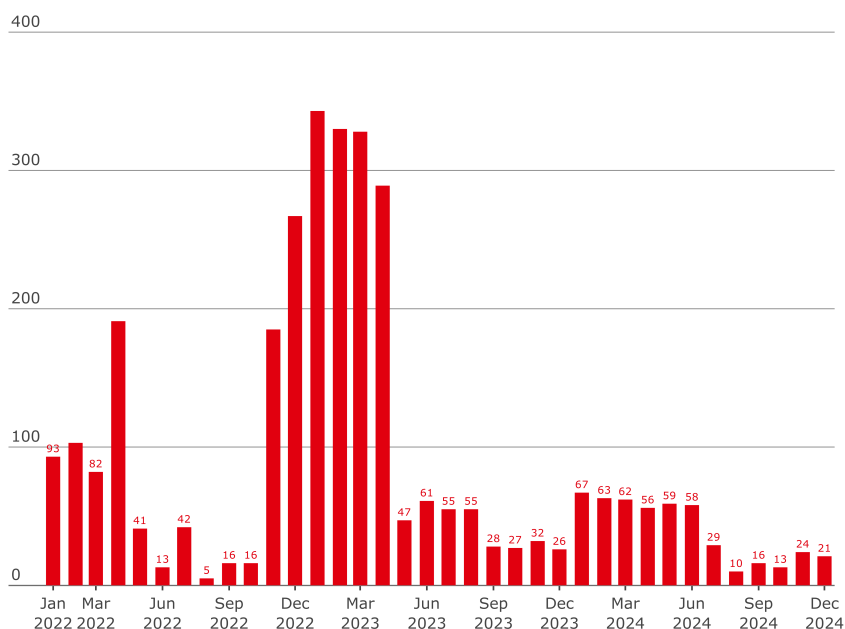
	Année 2023			Année 2024		
	oct.-23	nov.-23	déc.-23	oct.-24*	nov.-24*	déc.-24*
Taux de consommation						
% heures indemnisées/heures autorisées	16	76	42	3	20	11
Indemnisations						
Etablissements indemnisés	27	32	26	13	24	21
Heures indemnisées	1 983	2 539	1 182	664	1 238	653
Salariés indemnisés	27	32	26	13	24	21
% salariés indemnisés/salariés secteur	0	0	0	0	0	0

* Avertissement : les consommations de l'activité partielle sont provisoires et susceptibles d'être révisées en raison des remontées tardives des entreprises ; celles-ci ayant 6 mois pour demander leur indemnisation.

Source : DGEFP-DARES, demandes indemnisations SI APART

Lecture : Au mois de décembre 2024, **3 établissements** ont eu recours à l'activité partielle et près de **21 salariés** ont été indemnisés pour un total d'environ **653 heures** chômées. Cela représente en moyenne **31 heures chômées par salarié**.

Graph 4 | Salariés indemnisés au titre de l'activité partielle



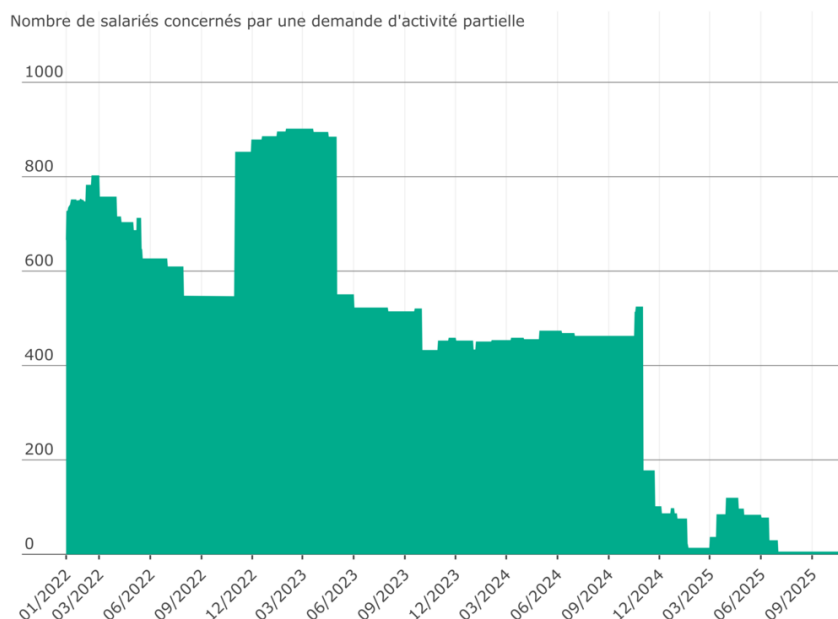
Source : DGEFP-DARES, demandes indemnisations SI APART

Lecture : Au mois de décembre 2024, près de **21 salariés** de la filière électronique ont été indemnisés au titre de l'activité partielle.

Le recours au dispositif dans les prochains mois

Guide de lecture : Des **prévisions moins favorables** de l'activité économique se traduisent par une **augmentation du nombre de salariés autorisés** dans les prochains mois.

Graph 5 | Autorisation d'activité partielle dans la filière électronique



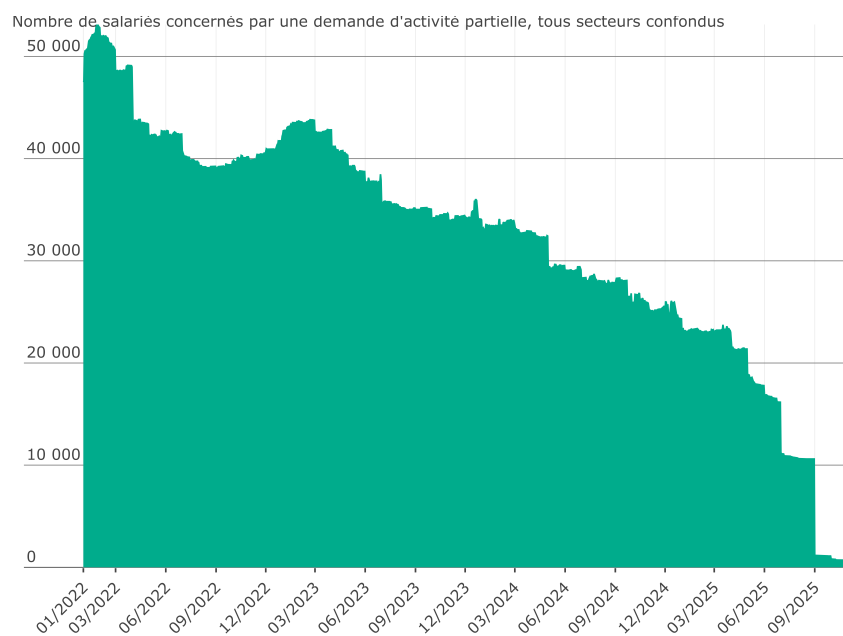
Source : DGEFP-DARES, données administratives SI APART

Lecture : Au 30 juin 2025, **28 salariés** travaillant dans la filière électronique sont concernés par une demande d'activité partielle (dossier validé ou en cours d'instruction).

Avertissement : le nombre de salariés effectivement placés en activité partielle peut s'avérer in fine inférieur si, en fonction de leurs besoins réels, les entreprises ne placent dans cette situation qu'une partie du nombre de salariés autorisé

par l'administration. Seules les demandes d'indemnisation (DI) déposées chaque mois par les entreprises permettent de déterminer le recours effectif à l'activité partielle. (cf. **Graph 4**).

Graph 6 | ... tous secteurs confondus



Source : DGEFP-DARES, données administratives SI APART

Lecture : Au 30 juin 2025, en Bourgogne-Franche-Comté, **16 160** salariés sont concernés par une demande d'activité partielle.

Les mouvements de main-d'oeuvre

L'étude des **mouvements de main-d'oeuvre** a un intérêt pour le suivi de la conjoncture car :

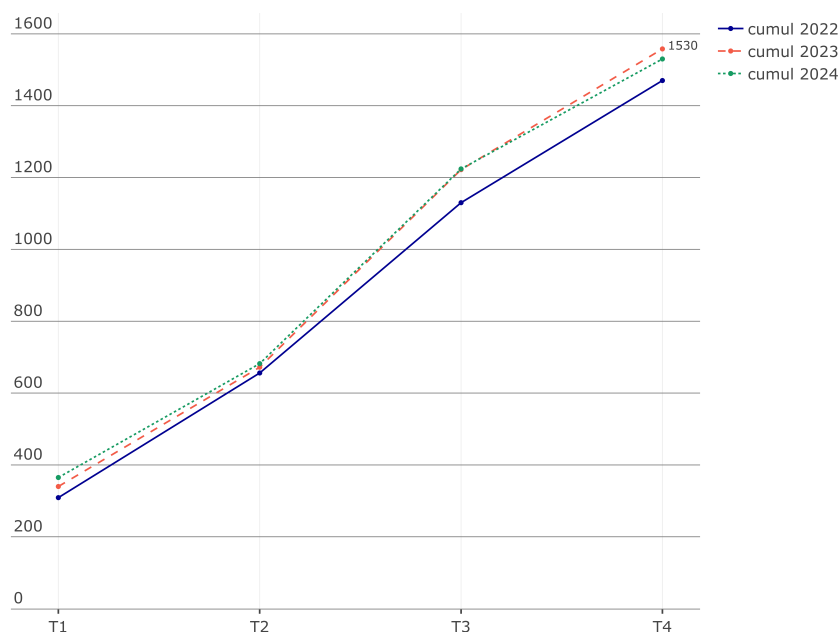
- Le suivi et l'analyse des **embauches** permet d'appréhender les besoins et l'évolution des pratiques d'embauches des employeurs.
- Le suivi des **sorties** et l'analyse des motifs permet de mieux comprendre les causes liées à ces départs (ex: retraite, démission, licenciement économique).

Champ de l'étude : secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Les volumes d'embauches

En 2024, **1 530 contrats de travail (CDD, CDI)** ont été signés dans la filière électronique, 28 de moins qu'en 2023 à la même période. Les embauches sont plus nombreuses qu'en 2022 où 1 470 contrats avaient été signés.

Graph 7 | Evolution des embauches (CDD, CDI) en cumul depuis le 01/01



Source : DARES-MMO/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté

Lecture : En 2024, **1 530** contrats (CDD, CDI) ont été signés dans la filière électronique.

Evolution des embauches en CDI

Guide de lecture : Les indicateurs proposés ici visent à aider à la réflexion sur les problématiques suivantes :

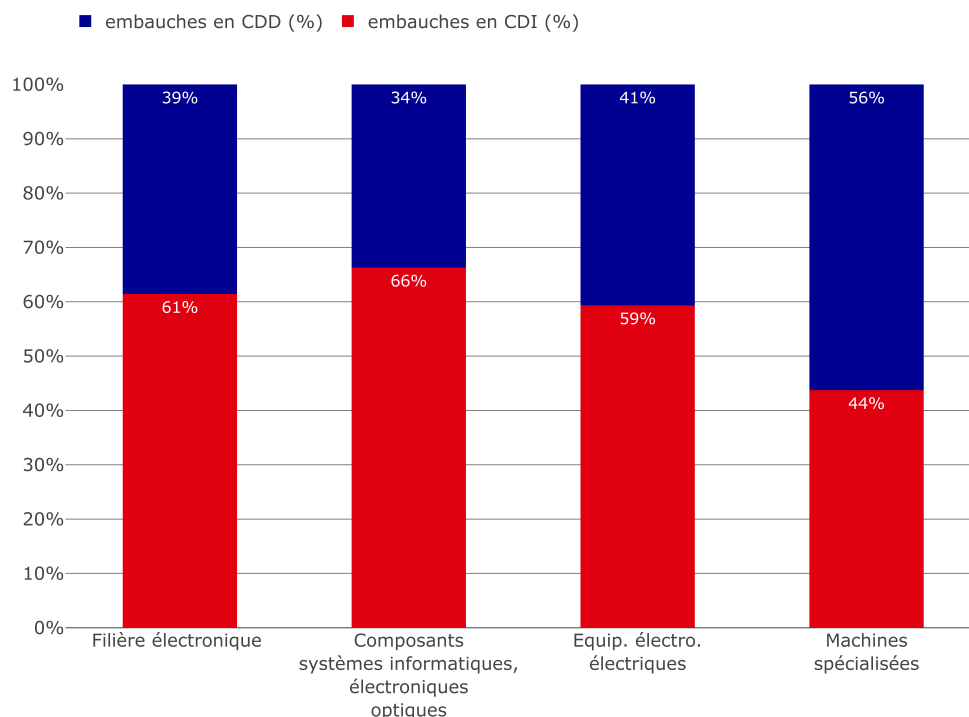
- **Les pratiques d'embauches** évoluent-elles ?
- Les **difficultés de recrutement** liées au secteur poussent-elles les établissements à proposer davantage de CDI ?
- Existe-t-il une différence entre les activités du secteur ?

Dans la filière électronique, les embauches en CDI sont au-dessus de leur niveau de 2022 : 940 contre 924 en 2022. Les embauches en CDD sont supérieures de leur niveau de 2022. La part des CDI dans les embauches a diminué passant à 61 % en 2024 contre 63 % en 2022.

Les **embauches en CDI** sont **majoritaires** dans les établissements concourant à la fabrication de composants électroniques. Entre 2022 et 2024, les embauches en CDI augmentent mais à un rythme moins soutenu que les CDD. En conséquence, **la part des CDI s'élève désormais à 66 % des recrutements** en 2024 contre 68 % en 2022.

Dans les établissements fabricants des équipements électriques et électroniques, **la part des CDI** parmi les recrutements en 2024 est de **59 %**, une part comparable à 2022.

Graph 8 | Volume et part de CDI parmi les embauches en 2024



Source : DARES-MMO/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté

Lecture : En 2024, **940** CDI ont été signés dans la filière électronique, soit 61 % des embauches (63 % en 2022).

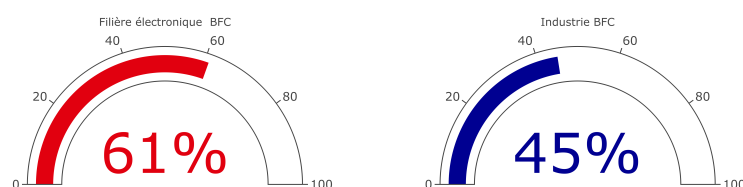
Un recours plus marqué au CDI

Guide de lecture : Les indicateurs proposés ici visent à aider à la réflexion sur les problématiques suivantes :

- Les embauches en CDI sont-elles plus fréquentes dans la filière ?

En 2024, **61 %** des salariés nouvellement embauchés ont signé un CDI contre 45 % en moyenne dans l'industrie régionale.

Graph 9 | Part des CDI dans les embauches en 2024 : comparaison avec le secteur industriel



Source : DARES-MMO/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté

Principaux métiers recrutés en 2024

En 2024, 14 % des embauches dans la filière électronique concernent des ouvriers qualifiés des industries de process. Ils interviennent dans la fabrication de composants électroniques, des systèmes de communication, et des équipements médicaux et de mesure.

Tableau 3 | Métiers recrutés (Top 5)

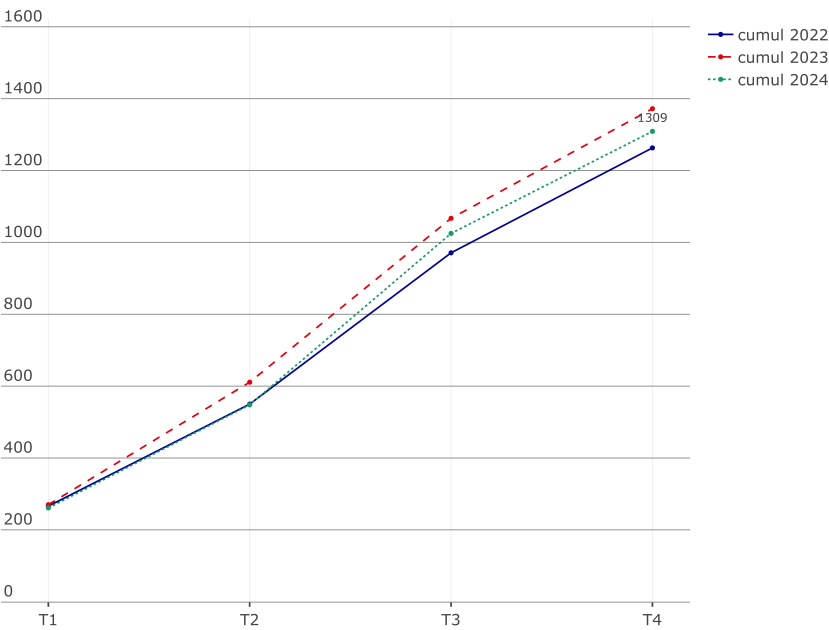
Métiers regroupés par famille professionnelle	Embauches 2024	Part (en %)
E1Z : Ouvriers qualifiés des industries de process	206	14
L2Z : Employés administratifs d'entreprise	112	8
C2Z : Techniciens et agents de maîtrise de l'électricité et de l'électronique	106	7
C1Z : Ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique	105	7
H0Z : Ingénieurs et cadres techniques de l'industrie	100	7

Source : DARES-MMO/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté

Les départs de salariés

En 2024, environ **1 309 salariés** ont quitté le secteur de la filière électronique, 63 de moins qu'en 2023. Ces départs sont plus nombreux qu'en 2022 où le secteur enregistrait **1 263 départs**.

Graph 10 | Evolution des sorties (CDD et CDI) en cumul depuis le 01/01



Source : DARES-MMO/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté

Lecture : En 2024, la filière électronique enregistre **1 309 départs**.

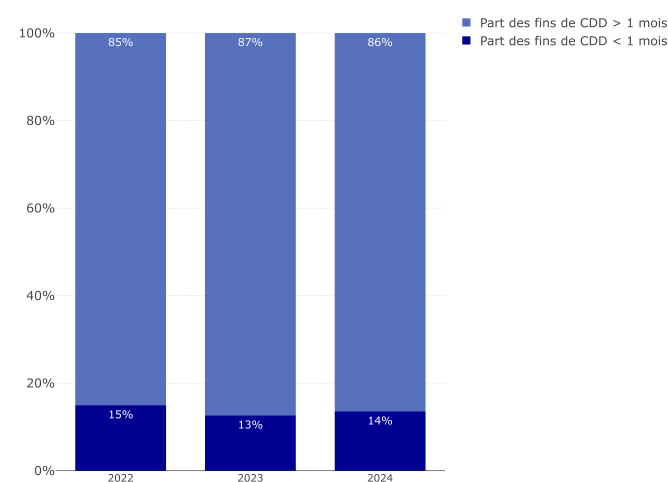
Les ruptures de contrat et fins de CDD

Guide de lecture : Objectifs des indicateurs proposés :

- Combien de contrats sont arrivés à terme ? comment anticiper ces **fins de contrat** pour maintenir les salariés dans une dynamique emploi et favoriser leur **accès à l'emploi durable** ?
- La part des **contrats précaires** CDD inférieur à 1 mois augmente-t-elle ?
- Le volume des ruptures de contrat de travail augmente-t-il ?

Dans la filière électronique, parmi les départs des salariés en 2024, près de 900 font suite à une rupture de contrat de travail et environ 400 à une fin de CDD. La durée des CDD s'est réduite comparé à l'an dernier car la part des CDD d'une durée inférieure à 1 mois parmi ceux arrivés à terme a augmenté : 14 % des CDD arrivés à terme en 2024 duraient moins d'un mois. Comparé au secteur industriel, la part des contrats courts parmi les fins de CDD reste plus faible (36 % dans l'industrie régionale).

Graph 11 | Fins de CDD < 1 mois parmi ceux arrivés à terme



Source : DARES-MMO/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté

Les motifs de rupture de contrat de travail

Guide de lecture : Objectifs des indicateurs proposés :

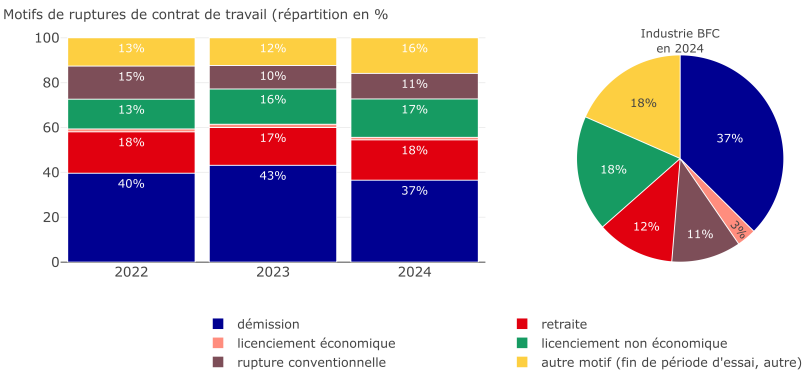
- Le **choix de démissionner** est-il plus fréquent dans le filière depuis 2022 ?
- Les **démissions** sont-elles **plus fréquentes** qu'ailleurs ? Cette information est intéressante à croiser au regard de la part des CDI parmi les embauches → enjeu de **fidélisation des salariés, de sécurisation de l'emploi et d'attractivité du poste**.
- Les **ruptures de contrats** notamment les **départs non anticipés par les employeurs** comme les démissions, fins de période d'essai ou encore les licenciements non économiques sont-ils plus nombreux par rapport à 2022 ? → renforcement des **tensions de recrutement**.

Les ruptures de contrats de travail s'élèvent à 895 et représentent 68 % des sorties enregistrées dans la filière en 2024.

Les départs faisant suite à une démission forment le premier motif de rupture de contrat de travail. Ils sont plus fréquents dans la filière électronique par rapport à la moyenne régionale, secteurs industriels uniquement. Les départs faisant suite à un départ à la retraite représentent le deuxième motif de rupture de contrat et sont aussi fréquents dans la filière électronique que dans l'industrie régionale.

En outre, les départs liés à un licenciement économique sont quant à eux moins fréquents qu'en moyenne dans l'industrie.

Graph 12 | Motifs des ruptures de contrat de travail



Source : DARES-MMO/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté

Lecture : dans la filière électronique, 37 % des ruptures de contrat de travail survenues au cours du premier semestre 2024 sont dues à des démissions.

Le commerce extérieur

Les données du commerce extérieur

- Le suivi et l'analyse des exportations/importations permet d'appréhender la performance économique de la région.
- une augmentation des exportations peut signaler une économie forte et compétitive, tandis qu'une hausse des importations peut refléter une demande intérieure robuste.
- la provenance des produits est crucial, surtout en cas de difficultés dans le pays d'origine qui perturberaient les chaînes d'approvisionnement et entraîner des pénuries ou des hausses de prix.

Une nette augmentation des exportations d'équipements électriques

En Bourgogne-Franche-Comté, les exportations de matériels électriques atteignent 55 357 milliers d'euros au 4e trimestre 2024. Sur un an, elles augmentent fortement (30,7 %). Dans le même temps, les importations de matériels électriques reculent nettement (-1,6 %). Au 4e trimestre 2024, avec 26 % des exportations, le Kazakhstan est le principal pays d'export du matériel électrique.

Tableau 4 | Chiffres clés du commerce extérieur dans les équipements électriques

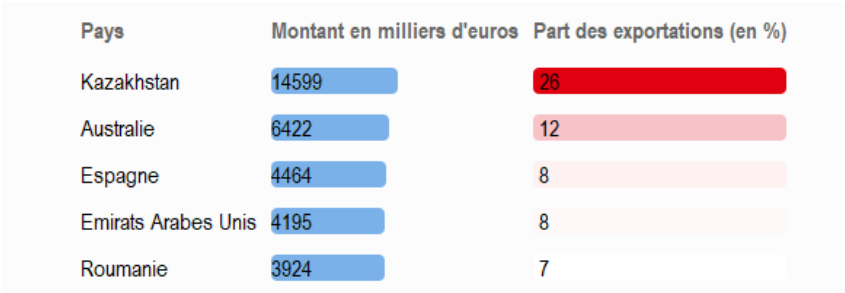
4e trimestre 2024

	Exportations		Importations	
	Montant trimestriel en milliers d'euros	Evolution annuelle (en %)	Montant trimestriel en milliers d'euros	Evolution annuelle (en %)
Equipements électriques	55 357	30,7	45 434	-1,6
Instruments de mesure, d'essai et de navigation ; horlogerie	28 654	4,4	3 130	3,8
Composants et cartes électroniques	1 946	-13,6	1 728	-31,9
Equipements de communication	1 108	80,5	2 389	-44,1
Equipements d'irradiation médicale, électromédicaux et thérapeutiques	302	43,8	615	29,5

Source : Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

Principaux débouchés à l'export

Tableau 5 | Equipements électriques : top 5 des pays à l'export



Source : Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

Principales provenances des produits importés

Dans la région, les importations de matériels électriques reculent nettement par rapport à la même période de l'année précédente (-1,6 %). Ces produits sont principalement importés de Chine concentrant 23 % des importations.

Tableau 6 | Equipements électriques : top 5 des pays à l'import

Pays	Montant en milliers d'euros	Part des importations (en %)
Chine	10440	23
Italie	10249	23
Espagne	3100	7
Tunisie	2841	6
Etats-Unis d Amérique	2821	6

Source : Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

Sources, méthodologie, définitions

Sources et méthodes

Comptabilisation des effectifs dans les établissements sélectionnés :

Liste des codes Nafs des établissements sélectionnés : 26.11Z - Fabrication de composants électroniques 26.12Z - Fabrication de cartes électroniques assemblées 26.20Z - Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques 26.30Z - Fabrication d'équipements de communication 26.40Z - Fabrication de produits électroniques grand public 26.51A - Fabrication d'équipements d'aide à la navigation 26.51B - Fabrication d'instrumentation scientifique et technique 26.60Z - Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques 27.11Z - Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques 27.12Z - Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique 27.20Z - Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques 27.32Z - Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques 27.33Z - Fabrication de matériel d'installation électrique 27.40Z - Fabrication d'appareils d'éclairage électrique 27.90Z - Fabrication d'autres matériels électriques 28.99B - Fabrication d'autres machines spécialisées 29.31Z - Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles

Comptabilisation des effectifs : tous les salariés de l'établissement sont comptabilisés, indépendamment de la part de leur activité dédiée à l'électronique.

Données sources : les données concernant les **salariés** et les **établissements** provient des données de Mouvements de Main d'Oeuvre de la DARES issues de la DSN (déclaration sociale nominative).

Période de référence : les effectifs sont comptabilisés à fin décembre de chaque année.

Cette méthode permet d'obtenir une vision globale des ressources humaines disponibles dans la filière, en tenant compte de la diversité des activités des entreprises. Elle est particulièrement utile pour les entreprises dont l'activité est partiellement dédiée à la filière électronique, mais qui apportent une contribution significative à la filière.

C'est grâce à l'expertise du Service Economique de l'Etat en Région (SEER) de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) que nous affinons la sélection des établissements. Le SEER apporte une connaissance approfondie des dynamiques économiques et des spécificités régionales, ce qui permet de mieux identifier les entreprises pertinentes et d'assurer une analyse plus précise et représentative de la filière électronique.

Les **mouvements de main-d'oeuvre** recensent l'ensemble des embauches et des fins de contrats de travail au niveau des établissements. Ils permettent de mesurer les entrées et les sorties selon le type de contrat (contrat à durée déterminée/contrat à durée indéterminée), la durée des contrats et les motifs de rupture.

L'intérim depuis juillet 2018, la Déclaration sociale nominative (DSN) est l'unique source des statistiques d'intérim. Elle se substitue ainsi à la source historique, les relevés mensuels de mission – RMM – adressés à France Travail par les établissements de travail temporaire. À partir de cette information, la Dares élabore divers indicateurs mensuels, trimestriels et annuels. Ces statistiques intègrent les contrats à durée indéterminée intérimaires (CDII).

Le service statistique des Douanes publie tous les mois les données du **commerce extérieur** qui concernent les échanges de marchandises et non de services. La valeur statistique correspond à la valeur des marchandises au passage de la frontière française : CAF Coût Assurance et Fret inclus pour les importations, FAB Franco A Bord pour les exportations. Les droits, taxes et accises sont exclus de la valeur statistique. À l'instar des données nationales, les statistiques régionales du commerce extérieur sont établies à partir des informations issues des déclarations de dédouanement des marchandises DAU ou des réponses à l'enquête mensuelle sur les échanges de biens intra-UE EMEBI. À l'exception des échanges de gaz naturel et d'électricité, la ventilation par département puis, par agrégation, par région s'effectue de la manière suivante : - À l'exportation : c'est le département d'exportation des marchandises qui est mentionné. Il s'agit du lieu initial à partir duquel les marchandises sont exportées et non pas le département du siège social de l'entreprise qui exporte. - À l'importation : c'est le département de destination réelle des marchandises importées et non le département du siège social de l'importateur. À noter que dans certains cas, le département indiqué sur les documents douaniers peut être celui

de stockage et pas forcément celui d'expédition, de consommation ou d'importation. Ainsi, des flux sont attribués aux régions possédant d'importantes plateformes logistiques d'échanges commerciaux.

Définitions

Les **embauches** (i.e. entrées) et les **départs** (i.e. sorties) sont des flux de main-d'oeuvre qui n'intègrent ni les transferts entre les établissements d'une même entreprise ni les entrées/sorties en mission d'intérim. La différence entre les entrées et les sorties ne reflète que très approximativement l'évolution de l'emploi, puisque la prise en compte de la démographie des entreprises au sein des données mouvements de main d'oeuvre est partielle, notamment pour les établissements de moins de 50 salariés.

Pour en savoir plus

« *L'intérim en Bourgogne-Franche-Comté* », DREETS Bourgogne-Franche-Comté, avril 2025.

« *Conjoncture Emploi Insee - Urssaf - DREETS* », Insee - Urssaf - DREETS, Insee Flash, avril 2025.

« *La conjoncture en Bourgogne – Franche-Comté* », Tendances régionales, Banque de France, mai 2025.

Directeur de la publication :

Simon-Pierre EURY

Conception et réalisation :

Service études Statistiques évaluation (SESE)

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de Bourgogne-Franche-Comté

5 place Jean Cornet

25041 Besançon Cedex

www.bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr

Pour toute demande d'information : dreets-bfc.statistiques@dreets.gouv.fr